



DEL 23-031

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 avril 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

ETAIENT ABSENTS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « CONVENTIONNEES »

Lors de sa session du 7 mars dernier, le conseil municipal a adopté les subventions aux associations, à l'exception des associations dites « conventionnées », qui disposent d'une convention avec la commune d'Yvres l'Évêque : Familles Rurales (Multi-Accueil La Farandole) et OGEC St Joseph (école privée).

Il est également proposé d'adopter les subventions aux associations syndicales de lotissements de la commune, déterminées par conventions, et dont le montant est indexé sur l'inflation (+ 5,9 % au 1^{er} janvier 2023).

Associations	Subvention versée en 2022	Demande de subvention 2023	Proposition 2023	Explications
Familles Rurales	64 100 €	89 000 € - 18 000 € (excédent 2022) = 71 000 €	64 100 €	L'association dispose d'une épargne importante (150 230,68 euros au 30/11/2022 dont environ 145 000 € sur livrets d'épargne). Il est envisagé de revoir la convention passée avec Familles Rurales.
OGEC St Joseph	35 716,20 €	49 155.78 €	49 155.78 €	Méthode de calcul de la subvention fixée par la convention conclue en 2021. La hausse de la subvention est liée à la fois à la hausse des coûts de fonctionnement des écoles publiques et à la hausse des effectifs à l'école privée.



DEL 23-031

Association syndicale lotissement Sault-du-Lièvre (15 à 25)	111,64 €		118,23 €	Evolution suivant inflation
Association syndicale lotissement Les Bergères	1 911,16 €		2 023,92 €	Evolution suivant inflation
Association syndicale lotissement Beauregard de l'Epau	166,90 €		176,75 €	Evolution suivant inflation
Association lotissement Domaine de Villemusard	158,82 €		168,19 €	Evolution suivant inflation
Association syndicale lotissement de la Varrée	225,60 €		238,91 €	Evolution suivant inflation
Association syndicale lotissement Sault-du-Lièvre	199,14 €		210,89 €	Evolution suivant inflation
Association syndicale lotissement Logis de l'Huisne	1 291,74 €		1 367,95 €	Evolution suivant inflation
AAPPMA	335.00 €		335.00 €	

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder, pour l'année 2023, les subventions aux associations susmentionnées, conformément au tableau figurant ci-dessous.

VOTE : Pour : 25

Contre : 0

Abstention 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque,

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

